

**MAIRIE DE VERANNE**  
1, place de la mairie - 42520 VERANNE

|   |
|---|
| <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022</b><br><b>COMPTE- RENDU</b> |
|---|

**Etaient présents :**

Mesdames ALAZET Delphine, DAPVRIL Pascale, GACHE Muriel, MAZOYER Martine ;  
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, PIOT Bernard ;

**Absents Excusés :**

Mesdames BESSET-CHAVE Anne (pouvoir à MAZOYER Martine), BOURRIN Sophie, DUMAS Viviane (pouvoir à BOREL Michel), GREFFIER Géraldine ;  
Messieurs MARLHES Cyril.

**Secrétaire de Séance :** Mme Martine MAZOYER

**1. Compte-rendu du 20 décembre 2021**

Le compte-rendu du 20 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2. Rapport activité 2020 de la CCPR**

La communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) est composée de 14 communes (Bessey, Chavanay, Chuyer, La Chapelle-Villars, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Véranne, Vérin). Elle possède les compétences suivantes :

- Environnement (Déchets, assainissement non collectif, eau potable, gestion des rivières et milieux aquatiques)
- Tourisme (Camping, Espace eaux vives, piscine)
- Aménagement du territoire
- Economique
- Gestion du Centre culturel à Pélussin (Cinéma et Médiathèque)

37 agents (26 titulaires et 11 contractuels)

Budget 2020 cumulé (7 budgets) :

|                       | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Fonctionnement</b> | 11 103 226 €    | 13 691 316 €    |
| <b>Investissement</b> | 5 716 113 €     | 5 443 978 €     |

Les investissements principaux sont : la Cuisine centrale, la piscine, les zones d'activités Economiques

*Pour plus de renseignement, cf rapport d'activité 2020 de la CCPR (annexé à ce compte-rendu)*

**3. RPQS Déchets 2020**

Les principaux chiffres de 2020 sont les suivants :

- 2138,96 tonnes (t) d'ordures ménagères ont été collectés, soit +3,6% par rapport à 2019.
- Au niveau des collectes sélectives ce sont 1556,35 t soit +3,8% dont :

- 321,2 t d'emballages (+14,4%)
- 463,22 t de papiers/cartonnettes (-0.2%)
- 771,9 t de verres (+2.3%)
- En parallèle le refus de tris est plus important : 131,8 t avec un taux de refus à 16,8% (+2.3 points)
- 5236,66 t de déchets collectés en déchèterie (-11,9%)
  - Gravât : -29,6%
  - Bois : -14,8%
  - Déchets verts : -14,6%
  - Ferraille : -14,3%
- La fréquentation en forte baisse de la déchèterie (7 semaines de fermeture aux particuliers durant le 1<sup>er</sup> confinement et depuis le 5 mai 2020, le prise de rendez-vous est obligatoire)
- Il y a un écart de -5,9% entre le coût et le financement soit -87 681 € en 2020.

*Pour plus de renseignement, cf rapport d'activité 2020 de la CCPR (annexé à ce compte-rendu)*

#### **4. Présentation rapport quinquennal**

Suite à la prise de compétence économique de la CCPR ainsi que les taxes associées (les taxes professionnelles : CFE, TP, IFR, etc.), une compensation est redistribuée aux communes. Celle-ci est calculée de la manière suivante :

Taxes transférées – Charges transférées

Au bout de 5 ans un rapport quinquennal est fait afin de faire une mise à jour de ses compensations.

A Véranne la compensation est de 78 545,29 € / an.

Seules les communes de Pélussin et de Chavanay sont concernées par le recalcul de la compensation suite au transfert de compétence de la piscine et ZAC du Planil (Pélussin) et la ZAE de Verlieu (Chavanay).

Le conseil municipal n'a pas d'objection.

#### **5. Modification simplifiée du PLU**

Monsieur le Maire fait lecture des modifications impliquant une modification simplifiée du PLU :

- Rectifier l'emprise de l'emplacement réservé n°8 pour cheminement doux sur la parcelle AS234 située en zone Ua. La localisation de cet emplacement réservé est gênante pour le propriétaire qui propose de le déplacer au sein de sa parcelle. Cette solution alternative répond aux besoins et permet de maintenir la possibilité d'une liaison piétonne avec l'école.
- Rectifier une erreur matérielle de localisation d'un bâtiment agricole sur le plan de zonage. Il convient de profiter de la procédure de modification simplifiée pour corriger cette erreur.
- Identifier un nouveau bâtiment agricole situé au lieu-dit Saint-Sabin (parcelle AH125) qui n'a plus d'intérêt pour l'agriculture comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Adapter les conditions du changement de destination sur le secteur de Saint-Sabin

Le dossier de modification simplifié sera mis à disposition du public en mairie du 21 mars au 22 avril 2022.

Le conseil approuve la procédure à l'unanimité

## **6. Téléphonie des bâtiments de la commune**

Comme expliqué lors du conseil du 20/12/2021 nous rencontrons de sérieux problèmes de connexion avec l'opérateur actuel Netcom.

Pour pallier ces difficultés, Netcom nous demande de transférer notre boîte mail Orange vers une boîte mail Netcom, ce qui est inenvisageable.

Le groupe ACS pro spécialisé dans la téléphonie d'entreprise nous propose une solution globale pour l'ensemble de nos besoins (mairie, bibliothèque, salle des fêtes, école, périscolaire) relié par la fibre à l'opérateur orange.

- Coût global mensuel 331,87 € HT
- ACS prends en charge les frais de résiliation du contrat Netcom (jusqu'à hauteur de 1806 € HT)

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve la proposition de ACS pro, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

## **7. Défibrillateur**

Le décret n°2018-1186 du 19/12/2018 précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 ; la salle des fêtes est un ERP de la 4<sup>e</sup> catégorie.

Une consultation commune a été menée par la CCPR pour l'acquisition de défibrillateurs. La société Ménétrieux a fait une proposition pour un montant de 2674,17 € HT soit 3209 € TTC.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à acheter ce défibrillateur.

## **8. Validation CTG (Contribution Territoriale Global)**

La Communauté de Communes a signé, depuis 2006, plusieurs contrat enfance-jeunesse. Le dernier s'est terminé le 31/12/2021.

La CAF a souhaité rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires.

Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel : la Contribution Territoriale Globale.

C'est un accord cadre signé entre la CAF et la CCPR qui s'appuie sur les besoins identifiés du territoire, et définit un plan d'action associant l'ensemble des partenaires du territoire.

Trois axes stratégiques sont dégagés du diagnostic pour un plan d'actions concret et réaliste sur les 5 années à venir.

- Axe 1 : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Axe 2 : Animer la vie sociale
- Axe 3 : Améliorer l'accès aux droits et aux services les personnes vulnérables.

Gouvernance de la CTG : un comité de suivi composé de membres de la CAF et de la CCPR sera chargé de préparer les travaux du comité de pilotage de représentants de la CAF et de la CCPR.

Un poste (à 60%) sera chargé de l'animation de cette CTG.

Le conseil vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la CTG.

## **9. Convention ENEDIS (enfouissement ligne HTA)**

Dans le projet d'enfouissement de la ligne Haute tension aérienne entre le Bourg et Maisonneuve. ENEDIS nous demande l'autorisation de créer deux antennes

souterraines en axe des chemins de Charamel à la Grange et au Lieu-dit Maisonneuve.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes relatives à ces ouvrages.

### **10. Gestion des eaux pluviales : Route de la Brisée**

Suite à l'appel d'offres concernant les travaux de collecte des eaux pluviales de la route de la Brisée, trois entreprises ont répondu.

Après analyse, l'entreprise Moutot a été retenue pour exécuter des travaux en Mars 2022.

L'offre retenue de Moutot est de 36 327,50 € HT soit 43 593 € TTC

Avec le bureau d'étude SIC VRD : 2 122,20 € HT soit 2 546,64 € TTC

Soit un total pour le projet de : 38 449,70 € HT soit 46 139,64 € TTC

Le Département a été sollicité pour une subvention voirie de 19 224,75 €.

Le conseil municipal approuve et autorise monsieur le Maire à engager les travaux

### **Questions diverses**

- **Assainissement** : Concernant les travaux de rénovation des réseaux, l'appel d'offre a été mis sur la plateforme du département et une annonce à été déposée sur l'Essor.
- **Route de Roisey** : Un conseiller municipal demande que pour une question de sécurité, l'on installe une barrière sur la route de Roisey dans le bourg. Monsieur le Maire, propose de le faire avec la subvention « amende de police ».
- **Permis d'Aménager (PA)** : Le PA au-dessus du bourg est en cours d'instruction.
- **Sollicitations parrainages de candidats à l'élection présidentielle** : Monsieur le Maire n'a pas l'intention de faire un parrainage.
- **Commission voirie** : Une commission voirie se réunira courant du 1<sup>er</sup> trimestre afin de faire la visite de toute la voirie de la commune
- **INSEE** : La population totale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est passée à 905 habitants

La séance se termine à 22 h

Le prochain conseil municipal est fixé au Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20 h

Secrétaire de séance  
Martine MAZOYER